



Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Crédits photographiques et illustrations

Couverture : ©Florence Billet ; Illustrations « Léa », pages 6, 9, 29, 32 : ©Candice Halgand.

© Enfance & Familles d'Adoption, 2023

Enfance & Familles d'Adoption
221, rue La Fayette 75010 Paris

Tel : 01 40 05 57 70
secretariat.federation@adoptionefa.org
www.adoptionefa.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 : LA SYNTHÈSE

FÉDÉRATION ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

SOMMAIRE Suivant les trois axes stratégiques prioritaires 2018-2023

Axe 1 : ADOPTION

Axe 2 : ENFANCE DÉLAISSÉE

Axe 3 : CONSOLIDATION DU MOUVEMENT



221, rue La Fayette
75010 PARIS
01 40 05 57 70

Site internet : www.adoptioneafa.org

Newsletter bimestrielle sur abonnement



<https://twitter.com/AdoptionEfa>



<https://www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption>

Forum : <http://forum.adoptioneafa.org>

69 ans d'existence
Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique (1984)
1200 bénévoles
89 associations départementales
93 départements couverts
(métropole et outre-mer)
5261 familles adhérentes au 31/12/2022
Organisme de formation professionnelle
N° 11 75 35 176 75 (DIRECCTE)

Mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit.

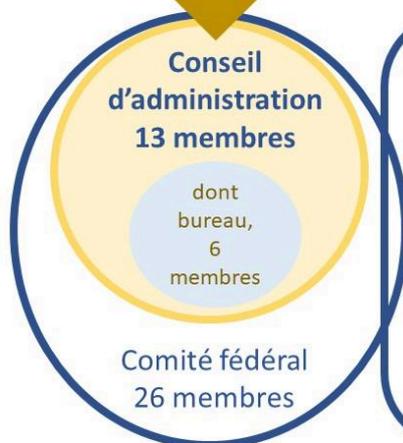
EFA relaie la parole des familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la justice, mais aussi de la presse et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales telles que les conseils de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et au comité de suivi de l'Agence française de l'adoption.

EFA s'emploie à :

- ▶ faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- ▶ participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger ;
- ▶ défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;
- ▶ accompagner les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique ;
- ▶ informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

Assemblée générale des 89 associations départementales (93 départements) représentant 5261 familles

7 salariées
= 5,25 ETP



		Commissions transversales				
Nombre de membres par équipe et commission		Formation	Vie du mouvement	Finances	Communication externe	
Équipes thématiques	Accompagnement à la parentalité	14	3	2	1	2
	Adoption nationale	13	1		1	1
	Santé	9				
	Scolarité	10			1	
	Revue Accueil	9	1	1	1	1
	Origines	6	2	2		1
	Adoption internationale	5	3	1		1
						+
						Pôle juridique
						4
						Représentations institutionnelles CNAOP, CNPE, UNAF
						5

AXE 1 : ADOPTION

L'éthique qui doit aller de pair, à tout instant, avec les procédures, que ce soit dans la mise en relation, l'apparement ou l'accompagnement.

La sécurité du placement en vue de l'adoption est une condition indispensable pour que l'enfant puisse se (re)construire en toute sérénité.

Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption

CONFÉRENCE « Les besoins spécifiques, quésaco ? »
 CONFÉRENCE « La loi visant à réformer l'adoption »
 CONFÉRENCE « L'adoption d'un enfant à particularité médicale »
 VISIO « Parcours vers l'adoption »
 ATELIER « L'attente, un temps pour se préparer »
 ATELIER « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? »
 ATELIER « Accueillir un enfant grand »
 ATELIER « Sensibilisation à la parentalité adoptive » à Mayotte
 HORS SÉRIE ACCUEIL « Les enfants adoptables en France »
 VEILLE ADOPTION INTERNATIONALE

Ligne d'écoute nationale

01 40 05 57 79

Recherche d'un lieu neutre et bienveillant pour parler adoption

Permanences : mercredi 20h30-22h30 jeudi 14h00-17h00

sf août et jours fériés

9 écoutants bénévoles

2022 : 104 appels pour 90 permanences 2 supervisions

► Forte proportion d'appels de candidats à l'adoption



Accompagnement et soutien des familles adoptantes, y compris famille élargie

CONFÉRENCE « Ciel ! Mes enfants adoptent » à l'intention des familles élargies

CONFÉRENCE « Parentalité positive et relation de confiance »

CONFÉRENCE « Comment répondre aux questions de nos enfants ? »

CINÉ-DÉBAT « C'est toi que j'attendais »

ATELIER « Renforcer les bases de la sécurité affective en famille »

PARCOURS « Construire une relation de confiance avec son enfant, renforcer les bases de la sécurité affective en famille »

Rencontres de la MAI : atelier « Groupes de parole et pair-aidance »

SCOLARITÉ

Pour une meilleure prise en compte par l'Éducation Nationale des besoins et de l'histoire des enfants adoptés lors de leur première entrée à l'école et tout au long de leur scolarité.

14 fiches thématiques SCOLARITÉ

CONFÉRENCE « La scolarité des enfants adoptés »

SENSIBILISATION des responsables politiques

pour un aménagement de la scolarité des enfants adoptés : 3 rencontres en 2022

Malgré les annonces faites en 2020 par Monsieur Taquet, aucun engagement tenu à ce jour.



Accompagnement et soutien dédiés aux adoptés

RÉPONSE aux sollicitations directes (20)

CONFÉRENCE « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

NOUVEAU : CONFÉRENCE co-animée avec la VDA

COLLABORATION à l'élaboration du jeu A'DOP de la VDA

ATELIER « Origines » à la JRD2022

MILITER

pour la création d'un service central institutionnel d'accompagnement à la recherche des origines quel que soit le lieu de naissance

EFA siège au CNAOP : 4 réunions plénières et 3 groupes de travail

ADOPTIONS ILLICITES :

- ▶ Mise à disposition des archives d'EFA pour la recherche historique de TEMOS (université d'Angers)
- ▶ Annonce d'une mission d'inspection de 3 ministères (Santé, Justice et Affaires étrangères)

AXE 2 : ENFANCE DÉLAISSÉE

EFA se positionne comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés en particulier :

Le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité.

L'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et placés.

Enquête EFA : au 30/04/2022, 76 % des départements déclarent avoir mis en place une CESSEC

Formation des membres des conseils de famille des pupilles de l'État et commissions d'agrément

ERF, Enfants en Recherche de Famille, service d'EFA,

vient en soutien des services départementaux pour rapprocher des enfants pupilles dont les caractéristiques rendent l'adoption complexe de postulants en capacité de les adopter.

- ▶ Il s'agit d'adoptions qui nécessitent un bon repérage des risques et un apparentement bien accompagné.

2022 : 42 sollicitations d'ERF pour 45 enfants, dont 3 fratries, de la part de 35 départements
ERF constate

- un « effet CESSEC » : tendance des demandes d'intervention vers des profils d'enfant polyhandicapés
- un allongement de la durée de mise en œuvre des projets de vie (situations complexes, manque chronique de moyens humains dans certains services départementaux)

Nombre d'adoptions via ERF en 2022 : 12 (dont 1 fratrie)

La référence médicale reste une activité centrale et indispensable au travail d'ERF, la plupart des services Adoption en étant dépourvus : proposée pour 13 enfants, réalisée pour 5.

Informations collectives et ateliers pour les candidats :

Étape 1 : Information 12 sessions VISIO « **Qui sont les enfants adoptables en France ?** » pour 496 familles

Étape 2 : Temps de réflexion et de rencontre 10 VISIO témoignages pour 260 familles

Étape 3 : Accompagnement 6 ateliers et groupes d'échange pour 107 familles

Actualité législative 2022 : forte mobilisation des équipes fédérales

Réunions, temps d'échange, mails, analyses juridiques, rédaction de courriers, sollicitations médias

Loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption : nombreuses heures de travail pour en faire une analyse critique, notamment dans l'attente des décrets d'application. Collaboration avec l'UNAF, le MASF et la FFOAA.

Loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance : projet de réforme de la gouvernance nationale de la protection de l'enfance et création du nouveau GIP France Enfance Protégée pour la protection de l'enfance, l'adoption et l'accès aux origines personnelles (arrêté du 10 décembre 2022).

Décret du 23 décembre 2022 : composition et fonctionnement du Conseil National de l'Adoption.

Formations professionnelles

Sur mesure sur site : 352 professionnels formés dans 11 départements

Dont une formation sur les « statuts de l'enfant » en Guadeloupe

Formations sur catalogue :

<https://www.adoptionefa.org/efa-qui-somme-nous/les-formations/>

- ▶ **Certification QUALIOPI en cours**

JOURNÉE PROFESSIONNELLE

« Du projet pour l'enfant au projet de vie :
le bilan médical, psychologique et social »

13 décembre 2022 en distanciel sur IdealCo. 149 connexions



Formations « Autour des pupilles de l'État »

MAYOTTE 1er au 7 mai 2022

Évaluation du statut de l'enfant confié

Conseil de famille des pupilles de l'État

Aspects administratifs, juridiques et judiciaires en lien avec l'adoption

Projet de vie / bilan d'adoptabilité

Soirée ciné-débat : « C'est toi que j'attendais » Tout public

Atelier assistantes familiales « formation personnalisée pour Mayotte »

AXE 3 : CONSOLIDATION DU MOUVEMENT

EFA doit continuer à organiser des formations et colloques.

Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa communication.

Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du réseau en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.

Formation des bénévoles *Se former pour mieux accompagner*

VISIO « On s'attache... » une centaine d'administrateurs formés

VISIO « Données de l'ONPE »

VISIO « La scolarité des enfants adoptés »

JOURNÉE des représentants EFA en conseil de famille et commission d'agrément le 27/03/2022

JOURNÉE Scolarité et accompagnement, programmée le 25/09/22 puis reportée en 2023 : nombreuses réunions de préparation inter-équipes.

FORMATION « Accueil et accompagnement des postulants »

FORMATION « Accompagnement collectif et animation de groupe »

VISIO « Bienvenue à EFA ! »

FORMATION des nouveaux présidents : 1 jour en visio + 1 jour en présentiel

FORMATION « Secrétaires et trésoriers » : 1 jour en visio

FORMATION des « représentants EFA en conseil de famille et commission d'agrément » 2 jours en présentiel

VISIO D'ÉCHANGE DE PRATIQUE à destination des membres des CFPE et commission d'agrément

Visibilité et communication du mouvement EFA



REVUE ACCUEIL

trimestrielle
seule revue francophone
spécialisée en adoption



RELATIONS MÉDIAS
contact.media@adoptionefa.org
30 interventions en 2022

Synergies, partage de compétences, complémentarités

COLLABORATION EUROPÉENNE CARE (Italie) – CORA (Espagne) EFA (France)

Rencontre et table ronde
à l'occasion de la JRD le 21 mai 2022
à PARIS



EFA, une association familiale

UNAF : collaboration dans le cadre institutionnel
(CNPE, GIP France Enfance Protégée)

Réunions de la Conférence des mouvements
familiaux.

Participation à la Lettre nationale des mouvements
familiaux.

CNAF : Dans le cadre des axes stratégiques
d'EFA pour 2018-2023, deux axes soutenus en
2022 (idem 2021)

► Structuration de l'offre de soutien à la
parentalité et coordination de son déploiement
local.

► Animation du réseau par la formation de ses
membres et création d'une synergie transversale
pour accompagner les acteurs de terrain.

L'aide financière de la CNAF pour ces actions est
de 13 500 € annuels, depuis 2019.

Échanges au sein du réseau EFA, développement de la complémentarité entre la fédération et les AD

CONFÉRENCES : 33 en 2022 dont la moitié en visioconférence.

ANIMER LE RÉSEAU

- **Site privé** (2455 visites en 2022 pour 9433 pages consultées)
- **Serveur sécurisé** (conforme RGPD)
- **Liste interne Lirefa**, destinée aux membres actifs des associations départementales, favorise la diffusion de l'information issue des associations départementales ou de la fédération, et la mutualisation des pratiques (1022 messages échangés en 2022)
- **De Nous à Vous** (lettre d'information mensuelle)

JOURNÉE DES REPRÉSENTANTS DÉPARTEMENTAUX : 21 mai 2022 à PARIS

Matinée plénière

Présentation du catalogue des ateliers parentalité

Nouvelle organisation d'ERF

Informations sur la nouvelle loi adoption et actualités législatives

Table ronde CARE-CORA-EFA

Après-midi : ateliers thématiques

« Autour du bilan MPS-projet de vie de l'enfant »

« Recherche des origines et accompagnement associatif. Rôle d'EFA ? »

« Le flux inversé, quésaco ? »

« Préparation à la parentalité adoptive, quelle place pour EFA ? »

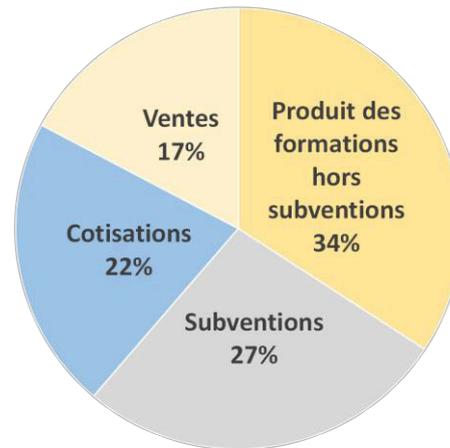
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : dimanche 22 mai 2022 à PARIS

Les AD présentes totalisaient 709 voix sur 1084 (1 voix pour 5 adhérents), soit 65 % des voix
(sur la base du nombre d'adhérents au 31.12.2021)

Mise en œuvre d'une politique énergétique de recherche de financement

Pour qu'EFA reste une fédération indépendante grâce à ses adhérents, aux abonnés, à sa revue et à ses réalisations !

**Soutenez
Enfance & Familles
d'Adoption !**
► faites un don
<https://adoptionefa.org/dons/>
Merci !



Répartition des ressources financières fédérales en 2022

**« Léa devient pupille de l'État »
poursuit sa route !**



Le livret a pu être édité pour être distribué gratuitement aux enfants concernés, grâce au soutien de la FNADEPAPE, de l'UNAF et de l'UNAPP, et d'une campagne de financement participatif sur HelloAsso.



**Soutenir EFA
avec le moteur de recherche Lilo,
français et solidaire**
► en choisissant le projet
« Accompagner l'adoption »
<https://lilo.org/accompagner-ladoption/>

SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS DANS CE RAPPORT

AD : Association départementale (EFA)
AFA : Agence française de l'adoption
AG : Assemblée générale
ASE : Aide sociale à l'enfance
CA : Conseil d'administration
CAF : Caisse d'allocations familiales
CD : Conseil départemental
CESSEC : Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance
CF : Comité fédéral
CFPE : Conseil de famille des pupilles de l'État
CLH : Convention de La Haye
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP : Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance
DACS : Direction des affaires civiles et du Sceau
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DROM-COM : départements et régions d'outre-mer, collectivités d'outre-mer
EBS : Enfant à besoins spécifiques
EFA : Enfance & Familles d'Adoption
ERF : Enfants en recherche de famille
ETP : équivalent temps plein
FFOAA : Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption
FNADEPAPE : Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance
GIP : Groupement d'intérêt public
JRD : Journée des responsables départementaux (EFA)
MAI : Mission pour l'adoption internationale
MASF : Mouvement pour l'adoption sans frontières
OAA : Organisme autorisé pour l'adoption
ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance
ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance
RAP : Référents Accompagnement à la Parentalité, équipe Accompagnement
REAAP : Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
SSI : Service social international
TDC : Tiers digne de confiance
UDAF : Union départementale des associations familiales
UNAF : Union nationale des associations familiales
UFNAFAAM : Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels
UNAPP : Union nationale des acteurs de parrainage de proximité
VDA : Voix des adoptés

EFA remercie

- tous les contributeurs de ce rapport : membres des associations départementales, de l'équipe fédérale et personnel salarié ;
- tous les bénévoles du mouvement qui, aussi bien dans les associations départementales qu'à la fédération, consacrent du temps pour informer, expliquer, accompagner, représenter les familles et défendre les droits des enfants en situation de délaissement ;
- tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour des tâches parfois jugées ingrates, comme la gestion de fichiers, la modération de groupes...
- tous les partenaires qui soutiennent financièrement ou accompagnent le mouvement ;
- enfin tous les adhérents sans lesquels rien ne serait possible.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Paris, le 4 avril 2023

Deux lois ont marqué notre actualité en février 2022 : la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants vient, dans son titre Ier, améliorer le quotidien des enfants protégés et, dans son titre IV, modifier le pilotage de la politique de protection de l'enfance. Cette loi réactive le Conseil national de l'adoption (CNA) dont les missions étaient assurées depuis 2016 par la commission Adoption du CNPE dont EFA est membre. Les décrets d'application relatifs à la composition et au fonctionnement du CNA et du CNPE (CNPE dans lequel EFA n'aura plus sa place) ont été publiés fin décembre et nous sommes toujours en attente des arrêtés de nominations.

Durant cette année de transition, la commission Adoption du CNPE ne s'est pas réunie. C'est d'autant plus regrettable que cette commission avait démontré depuis 2016 (année de création du CNPE), sa capacité à faire des propositions notamment pour améliorer le projet de vie des enfants pupilles de l'État et l'adoption des enfants à besoins spécifiques, faciliter les modalités d'accès aux origines des personnes adoptées quel que soit leur lieu de naissance, mieux préparer et accompagner les candidats à l'adoption et adapter le processus de scolarisation des enfants adoptés.

La gouvernance nationale de la protection de l'enfance sera assurée par un nouveau groupement d'intérêt public intitulé « France Enfance Protégée ». EFA est membre de son conseil d'administration. France Enfance Protégée GIP se présente comme un service public national de la protection de l'enfance. Le GIP reprend des compétences antérieures : ONPE, SNATED Enfance en danger, AFA, CNAOP et assure le secrétariat général de trois conseils nationaux : CNPE, CNA et CNAOP. Tous ces acteurs devront apprendre à travailler ensemble pour exercer des missions d'appui à la conception et au pilotage des politiques de prévention et de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale, et d'accès aux origines personnelles. Nous faisons le vœu que les nouvelles missions confiées à l'AFA (appui aux conseils départementaux pour des situations d'adoption complexes et gestion de la base de données nationale des agréments) ne se fassent pas au détriment de sa mission d'opérateur public de l'adoption internationale.

Dès son installation, le CNA sera saisi en urgence afin de rendre un avis sur les projets de décrets d'application de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. Il s'agit de textes qui sont très attendus par les acteurs de l'adoption, les conseils de famille des pupilles de l'État, les candidats à l'agrément pour adopter et les OAA pour la poursuite de leur activité.

Au-delà de l'avis sur des textes relatifs à l'adoption, EFA continuera avec assiduité, à être force de proposition dans toutes les instances où elle est présente, en faveur de l'enfance délaissée, pour faire avancer le droit de tout enfant à avoir une famille. Une famille accompagnée par des professionnels formés, avant, pendant et après l'adoption pour accueillir cet enfant au mieux et répondre à ses besoins de sécurité, sans oublier l'accompagnement à la recherche d'origines.

Il a aussi beaucoup été question d'adoption internationale en 2022 avec une étude historique sur les pratiques illicites et l'annonce d'une mission d'inspection de trois ministères (santé, justice et affaires étrangères) sur le même sujet. Nous espérons que les préconisations de cette mission en matière de reconnaissance des responsabilités de chacun dans les pratiques du passé, d'amélioration des procédures destinées à assurer la régularité des adoptions à venir et d'accompagnement à la recherche d'origines des personnes adoptées seront suivies d'effet. L'avenir de l'adoption internationale est en

jeu, celui de nombreux enfants qui ne peuvent bénéficier d'une vie familiale dans leur pays d'origine et celui des familles prêtes à les accueillir.

2022 fut également une année d'élections présidentielles et législatives, soit un nouveau gouvernement avec un Secrétariat d'État chargé de l'Enfance auprès de la Première ministre et de nouveaux parlementaires auprès desquels nous tentons de faire entendre la voix de notre mouvement.

EFA fêtera ses 70 ans d'existence en 2023. Ce sera l'occasion de remercier tous les bénévoles engagés dans notre mouvement qui œuvrent au niveau local ou national pour faire avancer la cause des enfants et soutenir les familles adoptives.

Anne Royal

Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption

Membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

LES GRANDS AXES D'ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

69 ans d'existence
Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique
89 associations départementales en métropole et outre-mer
93 départements couverts
1 200 bénévoles
5 261 familles adhérentes au 31/12/2022

En soixante-neuf ans d'action au service de l'enfance délaissée, environ 200 000 enfants, adoptés ici et ailleurs ont vu leurs parents rejoindre la fédération EFA, le plus important mouvement de l'adoption en France.

EFA regroupe des parents adoptifs et leurs enfants, des adoptés majeurs, et des postulants à l'adoption.

EFA est un mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit. Association loi 1901, la fédération EFA est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

EFA s'emploie à :

- faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger ;
- défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;
- accompagner les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique ;
- informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

EFA, notamment par son service Enfants en Recherche de Famille (ERF), cherche, avec les partenaires sociaux, des solutions pour les enfants privés de famille, en particulier pour les enfants dits « à besoins spécifiques ».

EFA relaie la parole de près de 10 000 adultes, faisant partie des 5 261 familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption adhérents, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la justice, mais aussi de la presse et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales telles que les Conseils de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et au comité de suivi de l'Agence française de l'adoption.

EFA agit pour faire avancer la réflexion en matière d'adoption, par exemple :

- la sécurité du placement en vue de l'adoption, de façon que l'enfant puisse se (re)construire en toute sérénité ;
- le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité ;

- l'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et placés ;
- l'éthique qui doit aller de pair, à tout instant, avec les procédures, que ce soit dans la mise en relation, l'apparement ou l'accompagnement.

Pour concrétiser ces orientations, l'assemblée générale a voté en 2018 trois axes stratégiques prioritaires pour 2018-2023.

Axe 1 : Adoption

L'accueil et l'accompagnement des candidats à l'adoption dans leur projet demeurent essentiels.

La famille élargie des candidats à l'adoption doit être prise en compte dans les activités des AD.

L'accompagnement puis le soutien aux familles adoptantes.

L'intégration des adoptés au sein des AD doit être développée.

Axe 2 : Enfance délaissée

EFA doit se positionner comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés.

Axe 3 : Consolidation du mouvement

EFA doit continuer à organiser des formations et colloques.

Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa communication.

Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du réseau en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.

La mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de financement.

SOMMAIRE

Axe 1 – Adoption

Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptantes

Une préoccupation parentale importante : la scolarité

L'intégration des adoptés majeurs au sein des AD

L'adoption internationale

Le juridique au service de l'éthique de l'adoption

Axe 2 - Enfance délaissée

Enfants en recherche de
famille (ERF)

Les actions
engagées par le
mouvement

Le pôle juridique

La participation aux
instances et la
communication
institutionnelle

Axe 3 - Consolidation et visibilité du mouvement

En interne, la consolidation

Visibilité du mouvement

L'ORGANISATION DES ÉQUIPES FÉDÉRALES AU 31/12/2022

<p>PERSONNEL SALARIÉ Alain Fontaine directeur Juliette Donat, coordinatrice vie associative Houdyati Bamili, secrétaire comptable Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction Accueil Sandrine Dekens, coordinatrice ERF Geneviève Miral, secretariat ERF Estelle Pilon, responsable Formation</p>	<p>BUREAU- Anne Royal, présidente Marie-Hélène Delorme, vice-présidente Jean-François Choulet, trésorier Claire Lecuir, trésorière adjointe Sylvine Venetz, secrétaire générale Geneviève Grangeas, secrétaire générale adjointe</p>	<p>Autres membres du CA Brigitte Meaume Myriam Mony Karine Nivelais Marie-Joseph Picavet Mathilde Rabut Sébastien Testa-Le Mintier Jacques Vaugelade</p>	<p>Membres du comité fédéral Personnes ressources</p>
Équipes thématiques		Commissions transversales	
<p>ADOPTION NATIONALE (ERF enfance délaissée) Karine Nivelais, référente Marie-Joseph Picavet, Anne Royal, Bernard Audourenc, Odile Baubin, Bertrand Morin, Nathalie Parent, Valérie Gosseaume, Catherine Cantin, Bénédicte Dumarcher, Anne Perot</p> <p>ERF Sandrine Dekens, coordinatrice ERF, Geneviève Miral</p>	<p>SCOLARITÉ (interventions AD, guide et fiches, sensibilisation enseignants) Marie-Hélène Delorme, référente, Mathilde Rabut, Janny Farrel, Isabelle Gautraud, Anne Dubois-Dejean, Agnès Jan, Christine Judek, Anne-Claire Legendre, Jean-Michel Pottier, Véronique Stéphan, Coralie Courtaignes-Deslandes</p>	<p>FORMATION (internes et externes, mise en œuvre et suivi) Myriam Mony, référente Estelle Pilon, responsable formations, Alain Fontaine, Houdyati Bamili, Jean-François Choulet, Brigitte Meaume, Karine Nivelais, Anne Royal, Anne-Marie Dussol</p>	<p>FINANCES (suivi comptable et budgétaire, dons, mécénat, sponsoring) Houdyati Bamili, Alain Fontaine, Jean-François Choulet, référent, Marie-Hélène Delorme, Claire Lecuir, Anne Royal</p>
<p>CONSEIL DE FAMILLE, commission d'agrément Valérie Gosseaume, Marie-Joseph Picavet, Karine Nivelais, Bertrand Morin, Nathalie Parent, Catherine Cantin</p>	<p>REVUE ACCUEIL Anne Royal, dir. de la publication, Marie-Hélène Delorme, référente Geneviève Miral, rédactrice en chef Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction Accueil, Nathalie Parent, Béatrice de Pommereau, Nadine Fontaine Hervé Bullier, Soizic Fourny-Blanchard, (routage)</p>	<p>VIE DU MOUVEMENT – COM INTERNE (statuts, JRD, suivi AD, De nous à vous) Jacques Vaugelade, référent Alain Fontaine Anne Royal, Marie-Hélène Delorme, Marie-Joseph Picavet Hélène Kahn, Bernard Audourenc, Mireille Cail</p>	<p>COMMUNICATION EXTERNE Communications extérieures (newsletter, lettre UNAF, brochures...) Geneviève Miral</p> <p>Relations média Karine Nivelais, référente, Anne Royal, Anne-Marie Dussol</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (accompagnement postulants et familles, formation, interventions en AD) Ligne d'écoute Sylvine Venetz, référente Claire Lecuir, Karine Nivelais, Mathilde Rabut, Anne Royal, Anne-Marie Dussol, Françoise Toletti, Audyl de Courcelles, Mireille Chatelard-Asensio, Blandine Hamon, Danielle Le Negaret, Elisabeth Maillet, Mylone Rouanne, Marie-Hélène Theurkauff</p>	<p>ORIGINES (actualité, interventions en AD, guide réseaux sociaux) Anne Royal, référente Myriam Mony, Sylvine Venetz, Nathalie Parent, Catherine Poirson-Chevalier, Christophe Cheneau</p>	<p>Site privé Jacques Vaugelade, référent Alain Fontaine Éric Losego, coordinateur Jean-François Choulet</p> <p>LIREFA Modération : Anne Royal, François Vaslin, Hélène Kahn (inscriptions) (demande interventions en AD) Anne Royal, Sylvine Venetz</p>	<p>Site public Jacques Vaugelade, référent, François Vaslin, coordinateur, Alain Fontaine, Frédérique Le Floch, Jean-François Choulet, Anne Royal</p> <p>Forum Patricia Bonnet</p> <p>Facebook Claire Lecuir, référente, Anne Royal</p> <p>Twitter François Vaslin, référent</p>
<p>SANTÉ Sébastien Testa-Le Mintier, référent, Odile Baubin, Philippe Badin, Pierre Célestin, Laurence Gendarme, Marie-Laure Heim, Laurie Miller, Françoise Monceaux, Gwenola Rideau</p>	<p>ADOPTION INTERNATIONALE (suivi de l'actualité, relations AFA, MAI, MASF, OAA, APPO, interventions en AD) Brigitte Meaume, référente Myriam Mony,, Anne Royal, Anne-Marie Dussol, Catherine Poirson-Chevalier</p>	<p>PÔLE JURIDIQUE (actualité législative et réglementaire, questions des AD) Anne Royal, référente, Alain Fontaine, Nathalie Parent, Jean-François Goujon-Fischer</p>	<p>Suivi des recherches et études Jacques Vaugelade, référent</p> <p>REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES CNAOP : Anne Royal CNPE : Jacques Vaugelade, Sébastien Testa-Le Mintier UNAF : Anne Royal, Mathilde Rabut</p>

AXE 1 - ADOPTION

*L'accueil et l'accompagnement des candidats à l'adoption dans leur projet demeurent essentiels, de même que l'accompagnement puis le soutien aux familles adoptantes.
La famille élargie des candidats à l'adoption doit être prise en compte dans les activités des AD.
L'intégration des adoptés au sein des AD doit être développée.*

1.1. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS À L'ADOPTION ET DES FAMILLES ADOPTANTES

L'équipe **Accompagnement à la Parentalité Adoptive** (dite équipe RAP) est constituée de 14 personnes bénévoles (dont 9 actives sur la ligne d'écoute nationale EFA et 2 personnes ressources).

Les missions de cette équipe s'adressent :

- aux candidats à l'adoption : sensibilisation à la parentalité adoptive, et préparation à l'accueil d'enfants de tous âges avec des besoins liés à leur histoire pré-adoptive.
- aux familles adoptives au sens large : accompagnement personnalisé au plus près des besoins exprimés, formation des administrateurs départementaux en charge de cette mission.

Sous la forme, en 2022 :

- d'ateliers parentalité : 9 dont 1 atelier « sensibilisation aux enjeux de la parentalité adoptive à [Mayotte](#) ;
- de conférences : 5 (dont 2 à destination des familles élargies) ;
- de formations internes : 3 ;
- d'interventions en direction d'un public plus large lors de manifestations associatives, institutionnelles, ou médiatiques ;
- de courriers en réponse à des demandes nécessitant un accompagnement personnalisé.

Les membres de l'équipe en charge de ces missions dédient une partie de leur temps à l'acquisition de compétences en participant à des journées professionnelles, voire en suivant des formations certifiantes (5 en 2022).

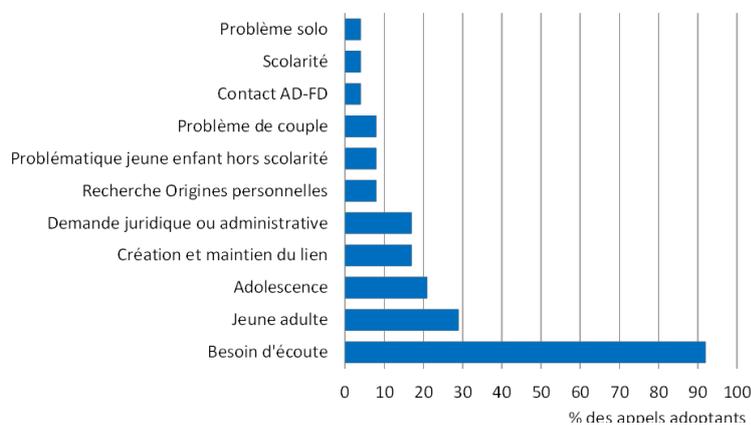


Figure 1- Motifs d'appel des adoptants

La ligne d'écoute nationale constitue un autre moyen d'apporter de l'aide et de l'information. Elle fonctionne sur la base de permanences hebdomadaires et le principe de l'anonymat. Les appels (104 en 2022) émanent pour un peu moins des deux tiers de postulants à l'adoption (le plus souvent au tout début de leur démarche ou en cours d'agrément), pour un quart de

parents adoptifs (d'enfants petits ou adultes) et un huitième d'adoptés. Ils révèlent le plus souvent un besoin d'écoute et, quand il ne s'agit pas d'une simple demande d'information, portent souvent sur l'exposé de situations personnelles complexes.

1.2. UNE PRÉOCCUPATION PARENTALE IMPORTANTE : LA SCOLARITÉ

Parmi les préoccupations des parents et futurs parents, la scolarité prend beaucoup de place. Au sein de la fédération, la **commission Scolarité** s'attelle à répondre aux questions des parents et postulants et à aider les AD à mieux accompagner les familles pendant la scolarité de leurs enfants. Cette commission comporte 11 personnes dont la formation et l'expérience quant à l'enseignement diffèrent et se complètent : professions liées à l'éducation et à la santé, associations de parents d'élèves. Elle s'est réunie deux fois en 2022.

Un travail transversal mutuellement enrichissant se poursuit avec :

- l'équipe Santé sur les problématiques des troubles de l'apprentissage et du handicap,
- l'équipe Accompagnement à la parentalité sur la préparation d'une journée de formation interne sur le thème « Parcours scolaire des enfants : découvrez nos outils et techniques pour mieux accompagner les familles ».

Concrètement, son activité 2022 s'est illustrée par :

- des conférences-débats à distance (3),
- la mise à disposition des AD de 14 fiches thématiques contenant informations ciblées, pistes de réflexion, témoignages, ressources pour aider les parents adoptants avant l'école, au moment de l'entrée de l'enfant à l'école, et au cours de la scolarité,
- des interventions auprès du secrétariat d'État à l'enfance et d'un membre du conseil supérieur de l'Éducation afin de promouvoir une prise en compte des besoins et de l'histoire des enfants adoptés, qui pourrait être meilleure lors de la première entrée à l'école et ensuite (2 réunions).

1.3. L'INTÉGRATION DES ADOPTÉS AU SEIN DES AD

La question des origines personnelles, mise sur le devant de la scène récemment, monte en puissance depuis plusieurs années. La **commission Origines** qui compte 6 membres, adoptants ou adoptés, s'est réunie une fois en 2022, tout en intervenant souvent au sein d'autres équipes fédérales (Accompagnement, Adoption internationale, Adoption nationale, Contacts presse). Des conférences sur le thème de la recherche d'origines sont organisées dans les AD (5 en 2022, ainsi qu'un atelier), éventuellement en binôme avec la VDA, et une représentation nationale est assurée au CNAOP. En l'absence d'un service central et institutionnel d'aide à la recherche d'origines quel que soit son lieu de naissance, les sollicitations de particuliers, adoptés ou familles, adoptives ou biologiques, autour de la recherche d'origines, vont croissant (20 demandes en 2022, soit 2 fois plus qu'en 2021), concernant aussi bien l'adoption nationale (8 personnes) qu'internationale (12 personnes nées dans 10 pays différents). Ces sollicitations sont représentatives de l'isolement dans lequel se trouvent les personnes qui contactent EFA.



En 2022, EFA a été invitée par la VDA à collaborer à l'élaboration de [l'outil/jeu A'dop - 100 Cartes pour se connaître « Les Mystères de l'Adoption »](#). Ce jeu constitue un outil supplémentaire utile en atelier et animation.

1.4. L'ADOPTION INTERNATIONALE

La question des origines fait également partie des préoccupations de **la commission Adoption internationale**, composée de 5 personnes dont 2 de **la commission Origines**, de manière à assurer la transversalité. Cette commission a organisé un atelier lors de la JRD 2022 et a été représentée lors de la consultation des archives EFA par l'historien Yves Denéchère en octobre 2022. Cette consultation s'est effectuée avec l'aval de la fédération EFA, dans le cadre du recensement des sources nécessaire à la réalisation d'un travail de recherche sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Simultanément, la commission AI a commencé à élaborer un projet d'étude portant sur l'impact de ce type de situation sur les familles, il devrait être mené à bien en 2023. Par ailleurs l'équipe relaie les informations sur l'adoption internationale auprès des associations départementales, en même temps qu'elle est sollicitée pour de l'aide et du soutien auprès des familles, soit directement soit par l'intermédiaire des AD. Les demandes sont diverses : annonce de la suspension de l'adoption internationale à Madagascar, retrait d'habilitation d'un OAA, suspension des adoptions en Chine, questions portant sur l'adoption intrafamiliale internationale. Deux membres de l'équipe ont été reçus à la MAI en février pour échanger sur les statistiques de l'adoption de 2021 et des questions d'actualité. D'autres échanges moins formels par téléphone, par mail ou lors de rencontres au cours de réunions communes ont eu lieu avec la MAI, l'AFA, la FFOAA et le MASF. De la même manière, des membres de l'équipe ont participé à des journées thématiques et webinaires organisés par des acteurs de l'adoption.

1.5. LE JURIDIQUE AU SERVICE DE L'ÉTHIQUE DE L'ADOPTION

Pour reprendre les termes du SSI dans son manifeste, les acteurs de l'adoption doivent chercher « à promouvoir des pratiques éthiques afin de mieux protéger les enfants ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'adoption et à garantir que l'adoption, internationale ou nationale, soit une mesure de protection utilisée uniquement dans l'intérêt supérieur de chaque enfant ». Cette mission essentielle s'exerce dans le strict respect des lois et conventions à au moins deux niveaux : l'accompagnement des familles postulantes ou adoptives et le soutien aux administrateurs, en particulier les représentants en conseil de famille des pupilles de l'État, d'une part, un rôle consultatif auprès des instances nationales d'autre part.

Pour ce faire, un groupe informel, riche de l'expertise de certains de ses membres, travaille sur les questions d'ordre juridique, en fonction des nécessités du moment. À cet égard, l'année 2022 n'a pas été en reste. D'une part, l'association EFA a été largement sollicitée par les adhérents, directement ou par l'intermédiaire des AD, entre autres du fait du contexte post-covid et, d'autre part, l'agenda législatif a été nourri. Si les bénévoles des AD et des équipes fédérales ont pu répondre à un certain nombre de questions des adhérents, **le pôle juridique** informel que constituent les personnes ressources qui apportent leur aide et leur expertise en la matière a, comme en 2021, été à la manœuvre sur les questions les plus pointues. Ainsi la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption a occasionné de nombreuses heures de décryptage. EFA a travaillé sur les projets de décrets d'application, en amont de la concertation avec la DGCS, et a pu faire des propositions. Le projet d'ordonnance visant à modifier les dispositions du code civil et du CASF relatives à l'adoption (article 18 de la loi du 21 février 2022) et le décret qui en découle ont fait l'objet d'une concertation entre EFA et la DACS. De plus, EFA a fait partie de plusieurs groupes de travail au sein du CNPE sur les décrets d'application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants soumis pour avis au Conseil. Cette période de changements législatifs a bien évidemment accru le travail d'accompagnement des postulants qui se posaient de nombreuses questions sur les incidences de la loi du 21 février 2022.

AXE 2 - ENFANCE DÉLAISSÉE

EFA se positionne comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés en particulier :
Le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité.
L'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et confiés à l'ASE.

EFA participe au fonctionnement de plusieurs instances de protection de l'enfance et mène des actions au sein du mouvement sur le sujet de l'enfance délaissée en plus de communiquer sur ce sujet aussi souvent que cela semble nécessaire. EFA gère également le service ERF.

2.1. ENFANTS EN RECHERCHE DE FAMILLE (ERF)

Enfants en Recherche de Famille est un service géré par la fédération EFA. Ce service travaille en lien avec les services départementaux, pour les enfants pupilles dont les caractéristiques rendent l'adoption complexe, recherchant pour eux des candidats agréés en capacité de les adopter.

Après les années Covid, éprouvantes pour des raisons extérieures à ERF, 2022 a été une année compliquée pour le service : mouvements au sein des équipes salariée et bénévole, inquiétudes sur le financement... Malgré cela et suite à la réorganisation du dispositif engagée fin 2020 et poursuivie en 2021, le remplacement et la montée en compétences des ressources humaines est à l'œuvre et de nouvelles dynamiques se sont mises en place. Les effets de cette [nouvelle organisation](#) ont commencé à se faire sentir et s'intensifieront en 2023.

Si certains **chiffres sont assez stables** depuis plusieurs années, en particulier le nombre de sollicitations du service par les départements, le nombre d'enfants adoptés avec l'aide d'ERF a baissé cette année ainsi que le nombre de nouveaux postulants inscrits au fichier ERF. On observe par ailleurs que les services s'appuyant sur une analyse des besoins réalisée conjointement avec ERF parviennent à trouver des postulants par eux-mêmes.

ERF, 221 rue La Fayette, 75 010 Paris
Tél : 07 49 26 43 71
Email : erf@adoptionefa.org
Site : www.adoptionefa.org

Mise à jour : janvier 2023



Durant l'année 2022, 35 départements ont sollicité ERF, certains à plusieurs reprises (en tout 42 sollicitations concernant 45 enfants, dont 3 fratries), ce travail ayant débouché sur 12 adoptions. L'expression des demandes est variable, allant d'une simple note de synthèse à un véritable partenariat dans la co-construction de

l'appréhension des besoins de l'enfant et du projet parental adapté, en passant par le suivi de familles en difficulté parentale (2 en 2022). Les profils d'enfants pour lesquels ERF a été sollicité sont des profils « lourds » de type (poly)handicaps, retard global, (risques de) retard mental, traits autistiques, enfants trisomiques (et pas uniquement des bébés) qui, au-delà d'un indispensable éclairage peuvent nécessiter une analyse approfondie du dossier médical (proposé dans 12 cas, réalisé pour 5 enfants en 2022). Un tel constat donne à penser que le travail des CESSEC produit ses effets. Un autre point est à noter, **l'allongement de la durée de mise en œuvre des projets de vie** et, de plus en plus souvent, des professionnels qui ré-interpellent ERF pour un même enfant, dont le projet n'a pas encore trouvé

d'issue, remarque à mettre en lien avec la complexité des profils d'enfants nouvellement pupilles et la faiblesse des dispositifs départementaux de l'adoption.



À ERF, le dispositif de recherche de parents dont le profil convient à celui de ces enfants a finalisé sa réorganisation démarrée en 2021. Il fonctionne à présent avec une équipe resserrée (7 référents) et a mis en place un parcours en étapes (information, réflexion, accompagnement) dédié aux postulants. Ces nouveaux accompagnements reposent sur de l'information générale, des échanges en groupes thématiques, des témoignages par des personnes ressources et des entretiens individuels. Ainsi 12

sessions en visio sur le thème « Qui sont les enfants adoptables en France ? » ont eu lieu, concernant 496 cellules familiales de 75 départements. Simultanément, 10 visios témoignages touchaient 260 cellules familiales de 35 départements et 6 ateliers et groupes d'échange, 107 cellules familiales de 22 départements, ce qui donne un total de 28 réunions collectives auxquelles s'ajoutent les entretiens individuels. En 2022, l'équipe a procédé à 6 inscriptions au fichier ERF, ce qui veut dire que 23 cellules familiales sont inscrites sur le fichier, en attente d'un enfant.

Le resserrement du nombre d'interlocuteurs via les référents est un réel gain de temps et d'efficacité pour la coordination ERF. À charge pour chaque référent régional d'animer son réseau de personnes ressources (17 en 2022). De son côté, la coordination pourra proposer un soutien aux référents pour équiper les personnes ressources dans leur accompagnement des postulants. Des projets sont déjà en cours.

2.2. LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LE MOUVEMENT

La commission adoption nationale regroupe 11 personnes dont 3 administrateurs fédéraux. Ses compétences sont transversales, elle s'est scindée d'une façon naturelle en sous-groupes : l'un gère les formations et accompagnements des représentants au conseil de famille et à la commission d'agrément ; l'autre anime le réseau des administrateurs départementaux autour de l'adoption nationale avec l'objectif de développer l'axe stratégique de défense des droits des enfants délaissés. Deux réunions ont eu lieu, en mars et en décembre.

Les actions menées en 2022 portent essentiellement sur la formation des bénévoles actifs dans ce domaine,

- tant sur des **aspects juridiques**, la loi du 21/02 ayant nécessité une actualisation des connaissances : 54 inscrits à une visioconférence d'information sur la loi du 21 février 2022 portant réforme de l'adoption ;
- que concernant **le fonctionnement des CFPE et commissions d'agrément** : des temps d'échange sur la pratique ont eu lieu à trois reprises en visio, en plus de la journée du 27 mars 2022, réunissant une quinzaine de participants, et d'un week-end de formation en présentiel ;
- ou **d'ordre psychologique** : ainsi le thème de l'attachement a-t-il donné lieu à 4 sessions de formation par visio.

De plus, en décembre, [une journée professionnelle portant sur le bilan médical, psychologique et social et projet de vie](#) a réuni 149 participants.

Parmi les actions engagées en 2022, l'une d'elles s'est adressée directement aux enfants pupilles de l'État à l'intention desquels un livret ([Léa devient pupille de l'État](#)) avait été conçu l'année précédente : ce livret a été publié et envoyé aux tuteurs des conseils de famille afin qu'ils puissent le leur offrir.

Une autre action a consisté à contacter 34 conseils départementaux de janvier à avril 2022 afin d'obtenir des informations sur la mise en place des CESSEC, le nombre d'enfants en situation de placement, le nombre de pupilles au 31/12/2021, en même temps qu'ont été interrogés les administrateurs départementaux. Ces contacts ont fourni l'occasion de mettre à jour le fichier de contacts de la fédération, ce qui a pu être fait à l'aide d'une liste émanant de 58 réponses. Par ailleurs, au 30/04/2022, à l'issue de l'enquête EFA réalisée par mail ou téléphone auprès des CD, et en complément des résultats de l'enquête 2021, on peut noter que :

- 78 CD sur 102 ont mis en place une CESSEC (dont seulement 3 intégrant un représentant EFA) ;
- 67 CD sont pourvus d'un ODPE.

Les DROM-COM ne sont pas absents du paysage, EFA ayant animé une importante mission de formation à [Mayotte](#) et participé à une journée de formation organisée en Guadeloupe sur les statuts de l'enfant.

L'association interpelle également les autorités compétentes sur le sujet de l'Enfance délaissée de même qu'elle peut être amenée à collaborer avec certaines d'entre elles. Ainsi la loi du 21 février 2022 a-t-elle suscité une importante réflexion et quelques réunions avec la DGCS en lien avec les futurs décrets d'application.

AXE 3 - VISIBILITÉ ET CONSOLIDATION DU MOUVEMENT

EFA doit continuer à organiser des formations et colloques.

Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa communication.

Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du réseau en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.

Mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de financement.

La fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) rassemble, en France métropolitaine et en outre-mer, 89 associations départementales couvrant 93 départements. 5261 familles adhèrent au mouvement, candidats à l'adoption, adoptants ou adoptés. En 69 ans d'action au service de l'enfance délaissée, EFA reste le plus important mouvement de l'adoption en France.

1.2. EN INTERNE, LA CONSOLIDATION

Pour mener son action, l'association doit se donner les moyens d'assurer son fonctionnement et sa visibilité. Les questions de ressources humaines, ressources financières, montée en compétence, communication interne et externe, font partie des préoccupations d'EFA.

En matière de ressources humaines, le fonctionnement de l'association dépend largement de l'activité des bénévoles mais ceux-ci peuvent s'appuyer sur **une équipe de salariés** qui assurent l'essentiel des fonctions support. L'équipe de salariés est constituée de 7 personnes qui représentaient 5,25 ETP au 31/12. L'année 2022 a vu se succéder trois directeurs, dont deux dans le cadre de l'intérim lié au congé de longue durée de la directrice en poste et le dernier, recruté à la fin de cet arrêt. Mais au-delà des changements de personnes, cette année a été caractérisée par la poursuite de la réorganisation amorcée précédemment. Le poste de responsable de formation a été pérennisé et une personne embauchée à mi-temps. En plus de la secrétaire de rédaction de la revue et de la secrétaire-comptable, déjà en poste, une coordinatrice « Vie associative » a été recrutée à temps plein ainsi qu'une secrétaire à quart de temps pour le service ERF.

L'équipe de bénévoles travaillant pour la fédération est constituée des 13 membres élus du **conseil d'administration** dont 6 composent le bureau. Le comité fédéral comprend le CA et 12 membres associés qui apportent leur expérience et leur compétence sur certaines thématiques ou certains dossiers. Au cours de l'année le CA s'est réuni 7 fois et le comité fédéral, 4 fois en préparation au CA.

Les membres du comité fédéral sont organisés en équipes thématiques et commissions transversales, équipes et commissions qui intègrent d'autres membres, recrutés sur la base de leur intérêt et compétence pour une question donnée. Au-delà de ce troisième cercle, [un groupe informel, riche de l'expertise de quelques personnes ressources, travaille sur les questions d'ordre juridique](#), en fonction des nécessités du moment : en 2022, principalement l'agenda post-covid et les changements législatifs.

Au sein du réseau EFA, les échanges sont nombreux et divers. Des rencontres organisées à divers niveaux, de manière plus ou moins régulière, viennent ponctuer l'année. Le moment fort est la journée des responsables départementaux suivie de l'assemblée générale tandis qu'au quotidien, la communication interne se fait principalement de manière virtuelle.

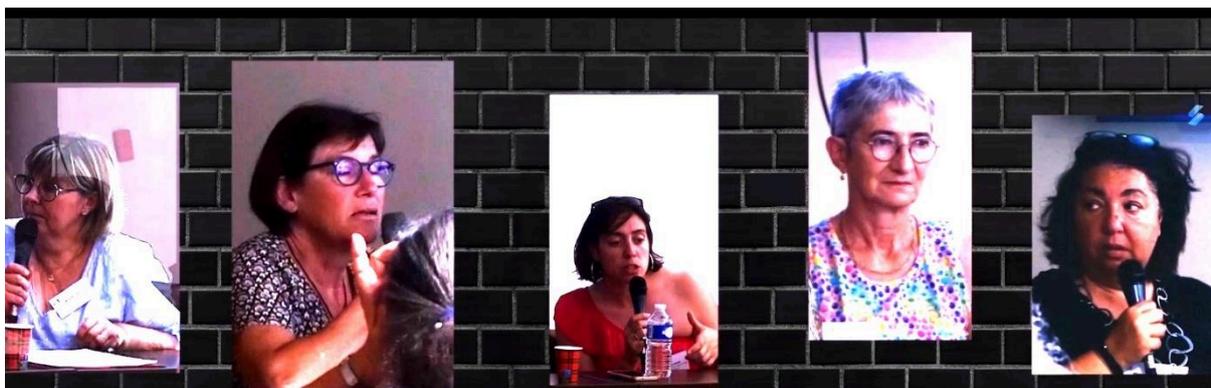
Dans ce registre, **l'équipe Vie du mouvement** (composée de 11 membres dont 6 administrateurs



fédéraux, 4 membres du comité fédéral et le directeur) joue un rôle essentiel. Elle accueille les nouveaux présidents départementaux ainsi que les nouveaux trésoriers et secrétaires, assure leur formation, assure leur enregistrement dans le fichier dédié (plus de 1 200

administrateurs), et les inscrit sur la liste [LirEFA](#), dont elle assure la modération et l'animation. Elle recueille les informations concernant l'ensemble des AD, par des échanges directs ainsi qu'à l'aide d'un questionnaire annuel. Le questionnaire annuel a également été utilisé en 2022 pour faire [le bilan de ce qui a été fait dans le cadre des axes stratégiques lancés en 2018](#) et lancer une réflexion appelée à se poursuivre en 2023.

L'assemblée générale statutaire d'EFA s'est déroulée en assemblée plénière le dimanche 22 mai 2022 à Paris. Les AD présentes (38) ou représentées totalisaient 709 voix sur 1084 (1 voix pour 5 adhérents), soit 65 % des voix (sur la base du nombre d'adhérents au 31.12.2021). La veille de l'AG, la fédération EFA organise chaque année une [journée des responsables départementaux](#), qui a réuni 37 représentants d'AD et 24 membres du comité fédéral.



En 2022, la fédération EFA a eu le plaisir d'accueillir des membres des associations CARE et CORA. Coordinamento CARE est un réseau italien de 33 associations de familles adoptives et d'accueil, regroupant 20 000 familles. CORA est une coordination de 24 associations de familles adoptives en Espagne. Elle fait partie de la Plateforme Enfance en Espagne, constituée de 75 entités qui partagent la même philosophie quant à la défense, la protection et la promotion des droits de l'enfant, en référence aux principes et dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une table ronde a été organisée ainsi que des ateliers, l'ensemble réunissant 61 participants.

D'autres journées thématiques peuvent également ponctuer l'année, comme, en 2022, la journée des représentants EFA en CFPE et CA. [Des échanges plus occasionnels peuvent également avoir lieu dans le cadre des activités des AD, sur place ou en visio](#). Des visios entre membres de l'équipe fédérale et administrateurs départementaux ont eu lieu à plusieurs reprises durant l'année, de même que des visios « mixtes » (organisées par des tandems fédéral-départemental) à destination des adhérents.

Comme dit, le principal vecteur de **la communication interne** est **la liste de discussion LirEFA**, destinée aux administrateurs des AD (364 personnes au 31/12/22), utilisée pour diffuser de l'information, que ce soit sous la forme de la lettre mensuelle **De nous à vous** ou de manière plus ponctuelle, ainsi pour échanger sur les pratiques (1022 messages échangés). Cette liste est complétée d'un **site privé** réservé aux administrateurs départementaux, permettant à ces derniers de retrouver les informations et outils nécessaires à leur fonctionnement ainsi que des documents ayant précédemment circulé et dont ils peuvent avoir besoin. En 2022, 9 433 pages de ce site ont été consultées au cours de 2 455 visites. La fréquentation du site privé est en baisse et un travail de refonte doit être engagé.

En matière de financement, EFA peut s'appuyer sur les contributions des AD (en 2022, 20 % des ressources), des subventions (près de 30 % des ressources), dont certaines résultant de conventions de partenariat, les ventes de ses produits (formation et édition - autour du tiers des ressources), et des rentrées ponctuelles ([dons](#) et legs). Ainsi a été lancée fin novembre, sur la plateforme HelloAsso, [une campagne de financement participatif](#) destinée à permettre l'impression et l'envoi du livret *Léa devient pupille de l'État* (conçu en 2020 et disponible en [pdf](#) sur le site depuis) afin qu'il puisse être distribué aux enfants. L'objectif fixé (4 000 €, correspondant à la prise en charge des frais d'envoi) a été atteint le 31 décembre.

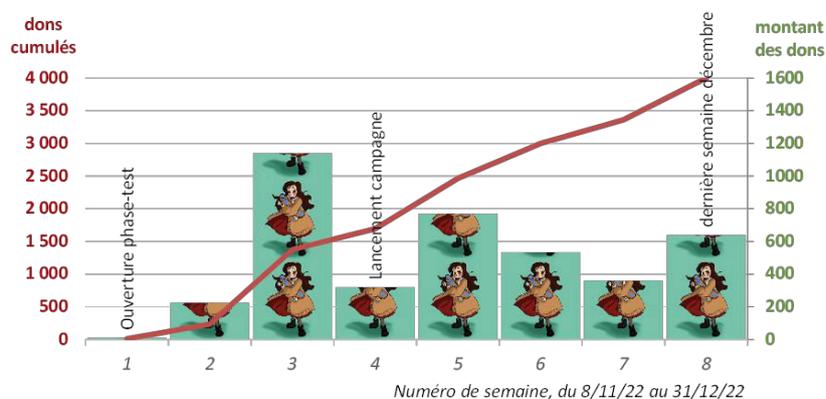


Figure 2 - Campagne Léa, évolution des dons par semaine

1.3. EFA, UN ACTEUR QUI COMPTE : LA VISIBILITÉ DU MOUVEMENT

La communication externe a lieu dans plusieurs directions, celle du public intéressé par l'adoption et, plus largement la famille, celle des instances institutionnelles et celle des médias. S'ajoutent les échanges avec les acteurs de l'adoption et ce d'autant qu'EFA est également un organisme de formation. La revue *Accueil* et le site internet sont évidemment les vecteurs les plus efficaces, chacun à sa manière, avec le relais que fournissent les réseaux sociaux et parfois [les médias](#) (presse, radio, télévision) qui, en fonction de l'actualité, peuvent être amenés à solliciter EFA.

Concernant [les instances institutionnelles](#), une partie de la communication passe à travers la participation à certaines d'entre elles, qui témoigne de la reconnaissance de l'activité du mouvement.

C'est le cas au **Conseil national de la protection de l'Enfance**, en cours de refonte. Deux nouveaux représentants (un titulaire et un suppléant) ont dû y être désignés durant l'année. Ils siègeront jusqu'à l'installation du nouveau CNPE dont les missions et la composition ont été revues par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, loi qui prévoit la réactivation d'un Conseil national de l'adoption dont les missions étaient assurées depuis 2016 par la commission Adoption du CNPE. Les premiers textes d'application de cette loi ont été soumis au Conseil, demandant pour certains d'entre eux une réponse dans des délais tels qu'aucune concertation n'était possible. Pour exemple, un avis a été demandé sur le décret relatif à l'accompagnement des jeunes majeurs anciennement confiés aux services départementaux de l'ASE dans un délai de 4 jours comprenant le week-end du premier mai. De même, début août, le CNPE était consulté sur le décret relatif à la rémunération des assistants familiaux, ne permettant pas de travailler un avis de façon circonstanciée puisque son entrée en vigueur était prévue pour le 1er septembre. Deux séances plénières ont eu lieu. Celle du 22 septembre a permis d'élire le bureau, d'organiser des groupes de travail sur l'avenir du CNPE et du Conseil national de l'adoption, de revenir sur les textes ayant donné lieu à consultation du CNPE et de décider du programme de travail jusqu'à la fin de l'année. La séance plénière du 30 novembre a donné lieu à des échanges sur la création du GIP France Enfance Protégée ainsi qu'à un point sur l'installation d'une commission Santé des enfants protégés. Entre juillet et novembre, EFA a participé à 5 groupes de travail concernant le projet d'ordonnance prise en application de l'article 18 de la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ainsi que son décret, la réflexion sur le nouveau CNPE et le projet de décret relatif au Conseil national de l'adoption. Pour ce qui est de la commission Adoption du CNPE, la nomination tardive des nouveaux membres du Conseil, le planning de travail chargé avec une

accélération des saisines au second semestre, souvent en urgence, sur de nombreux projets de textes, ne lui a pas permis de se réunir en 2022 alors même que certains de ses projets n'avaient pu être menés à leur terme en 2021.

Concernant le **Conseil national de l'adoption**, le décret du 23 décembre 2022 détermine les modalités de sa composition et de son fonctionnement mais l'arrêté de nomination des membres n'a pas été publié. Il est à craindre que dès son installation le CNA soit saisi en urgence pour rendre un avis sur les projets de décrets de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. De plus, la recomposition des instances conduira à s'interroger sur l'articulation des travaux entre les différents conseils et la place d'EFA dans le débat sur la protection de l'enfance hors adoption.

En application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance et dans le cadre de la gouvernance nationale de la protection de l'enfance, un nouveau groupement d'intérêt public « **France Enfance Protégée** » a vu le jour. La convention constitutive du GIP a été approuvée par arrêté le 10 décembre et le GIP sera opérationnel à compter du 1er janvier 2023, associant l'État, les départements, et des représentants du secteur associatif dont EFA. Tout au long de l'année, EFA a participé à des réunions d'information et de concertation autour de ce nouveau GIP (réunion à l'initiative de la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, réunion des associations membres du GIP en vue de préparer l'assemblée générale, rencontre avec le préfigurateur du GIP, points d'information lors de séances plénières du CNPE et du CNAOP).

Quant au **Conseil national d'accès aux origines personnelles**, 4 réunions plénières y ont eu lieu, auxquelles EFA a participé, ainsi qu'à 3 groupes de travail. Des questions juridiques et pratiques ont été débattues et des informations ont été communiquées au fur et à mesure de l'état d'avancement de projets de loi ou de décrets ayant un impact sur le fonctionnement du Conseil (information de la parentèle en cas de maladie génétique, méthodes d'investigation du Conseil, intégration du CNAOP au GIP France Enfance Protégée...).

Par ailleurs, **d'autres échanges** ont eu lieu, ainsi au **Secrétariat d'État chargé de l'Enfance**, avec Mme Caubel et son conseiller pilotage national des politiques de l'enfance, M. Denieul, en septembre afin de présenter EFA et son service Enfants en Recherche de Famille puis d'aborder les préoccupations d'EFA notamment en matière de scolarité des enfants adoptés. Des échanges réguliers avec des personnes de la **DGCS** se produisent lors des réunions du CNPE et du CNAOP. Une rencontre portant sur la demande de subvention pour ERF a eu lieu en février. Deux réunions de concertation autour des projets de décrets (conseil de famille des pupilles de l'État et agrément) de la loi visant à réformer l'adoption ont été organisées en décembre, avec d'autres acteurs institutionnels et associatifs. La loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption a habilité le gouvernement à modifier les dispositions du code civil et du CASF relatives à l'adoption. À cet effet, la **DACS** (Direction des affaires civiles et du sceau) a consulté EFA, par mail, sur le projet d'ordonnance, en juin, et sur le projet de décret, en octobre.

Suivant l'actualité, EFA peut être sollicitée pour des [rencontres avec des personnalités politiques](#).

Ainsi Mme Anne-Claire Tissandier, Conseillère de Paris et responsable de l'équipe Famille de Valérie Pécresse, candidate aux élections présidentielles, a proposé une rencontre à EFA dans le cadre de sa concertation avec la société civile. De même, une réunion avec Mme Prisca Thévenot, députée des Hauts-de-Seine et Mme Virginie Lanlo, membre du Conseil supérieur de l'éducation, organisée en collaboration avec EFA 92 a eu lieu, sur la scolarité des enfants adoptés. Par ailleurs, une action de formation réalisée par EFA à Mayotte fournit l'occasion d'une rencontre avec le vice-président du Conseil départemental chargé des solidarités, de l'action sociale et de la santé, M. Madi Velou, sur le thème de la situation de l'enfance délaissée et de l'adoption dans son département.

Au-delà du travail avec les instances institutionnelles, **EFA est une association familiale** et, à ce titre, fait partie de l'UNAF, contribue à ses activités – symétriquement l'UNAF a contribué au [financement de la publication du livret Léa devient pupille de l'État](#). La CNAF apporte également son soutien, en

particulier aux actions d'EFA en direction de la parentalité ainsi qu'à celles qui visent à aider les acteurs de terrain dans leur mission.

Association de familles adoptives, **EFA a de nombreux contacts avec les acteurs de l'adoption**, qu'il s'agisse de rencontres, en réel ou en visio, de conversations téléphoniques ou par mail. S'y est ajoutée la présence d'EFA aux Rencontres de **la MAI** à travers l'animation d'un atelier sur les groupes de parole et la pair-aidance. De la même manière, EFA a participé à la journée ouverte aux partenaires de **l'AFA**, avec qui les échanges qui ont eu lieu au cours de l'année ont largement porté sur le futur GIP France Enfance Protégée.

Avec les acteurs associatifs, les contacts sont également nombreux. Ainsi avec la VDA, la FNADEPAPE, le MASF, la FFOAA, le SSI. D'autres rencontres, plus occasionnelles, ont eu lieu avec Ligare-l'Arbre Vert, la coordination CARE, réseau d'associations italiennes, et CORA, réseau de familles adoptives espagnoles. Il en va de même **avec des représentants institutionnels** rencontrés lors de déplacements (DEETS Mayotte, Protection de l'enfance Martinique et Guadeloupe). Par ailleurs EFA a participé à un groupe de travail sur la stratégie rénovée de la protection de l'enfance dans le département des Yvelines.

La fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est déclarée **organisme de formation** par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sous le numéro 11 75 35 176 75. De ce fait, la fédération comporte **un service Formation**, travaillant en lien avec **la commission Formation**. Celle-ci compte 8 membres, dont 6 administrateurs fédéraux et 2 salariés (le directeur et la responsable pédagogique). Elle s'est réunie à 6 reprises, en complément du travail régulier de coordination entre la référente de la commission et la responsable du service Formation.

Pour ce service, 2022 a été une année de changement : une nouvelle responsable de formation a été recrutée à mi-temps (à la place d'un quart-temps pour la précédente) tandis que la commission Formation changeait de référente, la continuité étant assurée sans heurt du fait de la collaboration active des deux partantes. Simultanément, la fédération s'engageait dans **la certification Qualiopi**, obligatoire pour tous les organismes de formation depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. La préparation de la demande de certification a représenté un travail important en même temps que cela conduisait à remanier le catalogue des formations et le cadre réglementaire des formations externes. Ce travail n'a pas affecté l'activité de formation, qui a maintenu le niveau de 2021.

Concernant **les formations externes**, en 2022, EFA a formé 47 professionnels dans le cadre des formations proposées au catalogue. Parmi ces formations, certaines ont dû être annulées, ainsi les formations CFPE, compte tenu de la non-publication des décrets attachés à la nouvelle loi. Il en va de même pour l'une des formations CESSEC (Commission d'évaluation de la situation et du statut de l'enfant confié). Les formations sur « L'adoption d'enfants à besoins spécifiques », « Attachement et adoption » ainsi que la « Formation préalable à l'emploi en service adoption » ont eu lieu normalement. On peut cependant noter que les inscriptions à ces formations sont peu nombreuses - mais [le catalogue](#) présente l'intérêt de constituer une vitrine pour l'activité de formation d'EFA. Pour ce qui est des formations « sur mesure », les sollicitations des institutions se sont maintenues en 2022, avec des demandes portant principalement sur les formations relatives aux CESSEC. EFA a formé 352 professionnels de 12 départements. On peut noter que les formations sur mesure à destination des institutions publiques semblent constituer une piste de développement intéressante, les demandes sont de plus en plus nombreuses, notamment du fait de la loi de 2022.

Quant au « [Parcours vers l'adoption](#) », à destination des candidats à l'adoption, il rencontre un vif succès : 60 postulants ont été formés en 2022.

En ce qui concerne **les formations internes**, EFA a formé 47 bénévoles dans le cadre de celles qui sont proposées au catalogue (« Bienvenue à EFA », « Nouveaux présidents » ; « Secrétaires et trésoriers »,

« Conseil de famille des pupilles de l'État ») et 27 dans 4 départements dans le cadre des formations sur mesure.

En plus de ces formations, **une journée professionnelle**, intitulée « [Du projet pour l'enfant au projet de vie : le bilan médical psychologique et social](#) », a été organisée en décembre en visio, sur le modèle



de celle qui a eu lieu en 2020. La loi du 21 février 2022 a formalisé l'obligation de réaliser un bilan médical, psychologique et social pour tout enfant devenant pupille de l'État. Ce bilan vient remplacer celui qui était réalisé antérieurement, le plus souvent par un psychologue. En partant de la situation de Léa (cf le livret *Léa devient pupille de l'État*), des professionnels de terrain ont partagé avec les participants leur expertise pour effectuer ce bilan médical, psychologique et social tout en mettant en évidence son importance dans l'élaboration du projet de vie de l'enfant. Devant les participants, un Conseil de famille des pupilles de l'État fictif s'est réuni pour examiner la situation de Léa, élaborer pour elle plusieurs projets de vie afin de choisir le plus adapté à ses besoins, en évoquant sa mise en œuvre. La journée a totalisé 149 connexions (y compris intervenants et

gratuits), avec 86 % de taux d'implication (taux mesuré par les réponses aux questions et sondages).

La communication externe a lieu dans plusieurs directions, celle des adhérents du mouvement et, plus largement, du public intéressé par l'adoption. Elle utilise de nombreux canaux dont, en premier lieu, la revue *Accueil* et, bien sûr, un site internet, un forum, et les réseaux sociaux.

Trimestrielle, [la revue *Accueil*](#), publiée par EFA depuis 1969, est la seule publication francophone portant sur l'adoption, connue au-delà de nos frontières. Elle constitue un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA autant que les réalités de la parentalité adoptive. Son tirage moyen est de 5 300 exemplaires, elle est distribuée aux abonnés, aux professionnels et aux institutions ainsi que [vendue au numéro](#).



Sa publication demande un suivi important et mobilise toute l'année une équipe composée de 5 bénévoles, issus de l'équipe fédérale et des associations départementales, et d'une secrétaire de rédaction salariée.



Chaque trimestre, une thématique est traitée, donnant lieu à un dossier qui fait l'objet d'un travail de fond (réflexion générale, recherche d'auteurs, élaboration d'appel à témoignages, recherche d'illustrations...). Des professionnels, membres d'EFA ou extérieurs au mouvement, et des responsables associatifs sont sollicités pour leur expertise et leurs compétences. S'ajoutent de nombreux témoignages de familles et d'adoptés.

En 2022, la revue a également publié [un numéro hors-série entièrement consacré aux enfants adoptables en France](#), thème qui a valu à ce numéro d'être le plus vendu de l'année à l'unité malgré sa parution en octobre.

En 2022, le nombre d'abonnements adhérents a diminué de 2,8 %. Les [ventes en ligne](#), en revanche, constituent un apport non négligeable (880 exemplaires et 104 abonnements).

Au-delà de la revue éditée par EFA entretient des [relations avec les médias](#). Comme chaque année, la fédération a reçu en 2022 des sollicitations de la part des médias, presse écrite, radio, télévision. Ces sollicitations ne débouchent pas systématiquement sur des articles ni sur une citation d'EFA. Les sujets ayant suscité l'intérêt de la presse ont été, durant cette année 2022 : la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption bien sûr, mais aussi l'adoption des enfants à besoins spécifiques, les discriminations à l'adoption, la guerre en Ukraine... Par ailleurs, EFA est parfois sollicitée pour des demandes de témoignages relevant de l'intimité des familles, que l'association ne souhaite pas relayer, ce qui donne lieu à une explication avec le journaliste à l'origine de la demande.

Concernant **la communication en ligne**, elle se fait principalement à travers [le site EFA](#), dont certaines annonces sont relayées sur les réseaux sociaux.

Le site EFA est la vitrine de l'association. Il constitue la plus importante source d'informations en ligne sur l'adoption, incontournable pour les familles, les candidats à l'adoption, les adoptés et les professionnels, en France et dans les autres pays francophones. Il offre un fonds documentaire riche et informe régulièrement des actualités et des prises de position du mouvement. En 2022, on compte 615 000 pages vues et 286 000 visiteurs ; 54 articles y ont été publiés, portant sur l'actualité de l'adoption : situation dans les pays étrangers, intervention vis-à-vis des institutionnels, mise en avant des formations destinées aux adoptants et aux professionnels de la santé et de l'adoption, mais



QUI SOMMES NOUS ? ADOPTION INFOS LIRE, VOIR, ECOUTER LIGNE D'ECOUTE FORMATIONS BOUTIQUE CONTACT PRIVE

EFA Qui sommes-nous ?

- La fédération EFA
- Les associations départementales
- Accompagner les familles
- Enfants en Recherche de Famille
- Les activités EFA
- EFA prend position
- Actualités de l'adoption
- Colloques & congrès
- Formations
- Contact

Enfance & Familles d'Adoption

Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 6 000 familles adoptives et adoptés majeurs. Les objectifs de l'association sont de préparer et guider les candidats à l'adoption, de soutenir les adoptants dans leur parentalité et les adoptés dans leurs interrogations, de proposer des formations aux professionnels, et de fournir des informations sur l'adoption. **EFA ne confie pas d'enfants à l'adoption.**

- Toutes les informations EFA
- Les actualités de l'adoption
- EFA prend position
- Les associations départementales
- La newsletter EFA
- La revue Accueil
- La ligne nationale d'écoute
- Les formations
- La boutique EFA

également prises de position de la fédération Enfance & Familles d'Adoption. Avec pour exemple marquant cette année les articles « [Guerre en Ukraine](#) », publié très rapidement après le début du conflit le 1er mars 2022 (12 000 lectures) et, très important, « [EFA rappelle que l'urgence humanitaire n'est pas le temps de l'adoption](#) ». Sans surprise, ce sont cependant les articles portant sur les

démarches d'adoption qui concentrent la moitié des consultations du site. La page indiquant [les coordonnées des associations départementales](#) est également très consultée : 19 000 vues. Avec la [boutique EFA en ligne](#), qui a permis de réaliser 587 commandes totalisant 1 187 produits vendus.

Le site est complété d'[un forum EFA](#) sur lequel tout un chacun peut poser des questions et y répondre, de même que lire les échanges antérieurs. Les profils des membres (5 402 inscrits) sont très diversifiés :



postulants en début de parcours ou dans des situations atypiques, parents en difficulté relationnelle avec leur enfant, adoptés qui viennent confier leur propre ressenti, plus rarement des familles d'accueil. Le forum est modéré par 4 personnes et un petit noyau de participants réguliers se mobilise spontanément pour répondre aux questions, fournir des informations, soutenir moralement. En 2022, les échanges ont eu lieu au rythme moyen d'un message par jour.

S'ajoutent à l'utilisation du site et du forum celle des **réseaux sociaux**. En 2022, [la page Facebook d'EFA](#) compte 6 776 abonnés, elle a une portée de 283 208 vues avec une moyenne mensuelle de 8 publications et 2 890 vues. Sont diffusées des informations, d'éventuels « coups de cœur » et/ou « coups de gueule » et partagées des

initiatives publiées sur internet, l'annonce d'événements organisés par les associations départementales et des partenaires. La messagerie de la page reçoit des demandes de renseignements sur l'adoption, la recherche d'origines ou des questions diverses, auxquelles sont faites des réponses personnalisées.



[Twitter](#) est un média différent et complémentaire car permettant d'atteindre un autre public. En 2022, 171 tweets ont été publiés sur le fil d'information twitter d'EFA.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- 1 – [Interventions et réunions institutionnelles 2022](#)
- 2 – [Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales](#)
- 3 – [Interventions dans les médias](#)
- 4 – [Formation Mayotte, mai 2022](#)
- 5 – [Bilan des associations départementales au regard des axes stratégiques 2018-23](#)

ANNEXE 1 – INTERVENTIONS ET RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES 2022

Janvier 2022

5 et 19 janvier : Groupe de travail proposé par le département des Yvelines dans le but de mieux intégrer l'adoption dans sa stratégie de protection de l'enfance. EFA intervient dans l'axe 4 « Disposer de candidats en qualité et nombre satisfaisant aux enjeux ». Intervenante EFA : Anne Royal

20 janvier : entretien téléphonique avec Mme Barre, responsable adoption de la collectivité territoriale de Guadeloupe, dans le but de réactiver l'association départementale inactive depuis 2016, de connaître la situation des enfants placés et des pupilles en Guadeloupe. Représentante EFA : Marie-Joseph Picavet

27 janvier : rencontre avec Charlotte Girault, directrice de l'AFA. Missions supplémentaires à moyens constants de l'AFA dans le cadre du nouveau GIP institué par la loi relative à la protection des enfants. Expérimentation par l'AFA d'une collaboration avec les départements pour la recherche de familles pour des enfants à besoins spécifiques. Représentante EFA : Anne Royal

Février 2022

3 février : RV DGCS (visio) pour la demande de subvention ERF et transmission des besoins repérés pour le devenir des enfants pupilles de l'État. Représentantes EFA : Karine Nivelais, Sandrine Dekens, Sarah Yvert

4 février : suite et fin du groupe de travail sur la stratégie rénovée de la protection de l'enfance dans le département des Yvelines. Représentante EFA : Anne Royal

15 février : réunion à la MAI suite à la parution des statistiques. La MAI n'envisage pas de subventionner de mission EFA en 2022. Représentantes EFA : Brigitte Meaume et Anne Royal

15 février : réunion plénière du CNAOP. Représentante EFA : Anne Royal

23 février : Invitation d'EFA par Anne-Claire Tyssandier, conseillère de Paris, afin d'échanger en visio dans le cadre de la concertation de la société civile sur le thème de la famille impulsée par Valérie Péresse avant les élections présidentielles. Représentantes EFA : Anne Royal et Marie-Hélène Delorme

Mars 2022

17 mars : Rencontre de la Protection de l'Enfance du département des Yvelines « Droit et attachement : les deux socles d'un projet pérenne pour l'enfant » animée par Nathalie Parent, juriste, et Marie-Laure Bouet-Simon, psychologue. Représentante EFA : Anne Royal

18 mars : Webinaire du SSI sur le placement international dans la famille élargie et l'adoption intrafamiliale internationale. Représentantes EFA : Brigitte Meaume et Anne Royal

29 mars : groupes de travail du CNAOP. Représentante EFA : Anne Royal

31 mars : Conférence des mouvements familiaux de l'UNAF sur le thème « Comment favoriser l'engagement des jeunes dans les associations familiales ? ». Représentante EFA : Mathilde Rabut

Mai 2022

5 mai : rencontre avec M. Ali Nazari, président de l'UDAF de Mayotte et Mme Fahina Ibouroi, chargée du développement associatif dans le but de développer des actions communes autour de l'adoption. Représentantes EF : Anne Royal et Cécile Perron

5 mai : rencontre avec M. Patrick Bonfils, directeur de la DEETS de Mayotte et de la directrice déléguée, Mme Nafissata Mouhoudhoire, sur la situation des pupilles de l'État. Représentantes EFA : Anne Royal et Cécile Perron

6 mai : rencontre avec M. Madi Velou, vice-président du Conseil départemental de Mayotte, chargé des Solidarités, de l'Action sociale et de la Santé autour de la situation de l'enfance délaissée et de l'adoption dans le département. Représentantes EFA : Anne Royal et Cécile Perron

20 mai : rencontre avec le docteur Patrick Chardeau, pédopsychiatre psychanalyste, président de l'association LIGARE L'Arbre Vert et Mme Françoise Delannoy, chargée de gestion et communication. Présentation des activités de l'association qui apporte un soutien aux familles adoptives et aux personnes adoptées. Représentantes EFA : Anne Royal, Brigitte Meaume et Mathilde Rabut

20 mai : rencontre en marge de la JRD avec Mme Monya Ferritti, présidente, et Veneranda Crisafulli, trésorière, de la coordination CARE (Italie), et Mme Ana Linares Alonso, coordinatrice générale de CORA (Espagne). Comparaison du cadre de l'adoption et de la protection de l'enfance dans nos trois pays, réflexion sur des projets communs à venir. Représentantes EFA : Anne Royal, Claire Lecuir, Françoise Toletti et Mireille Cail

31 mai : réunion plénière du CNAOP. Représentante EFA : Anne Royal

Juin 2022

3 juin : rencontre en Guadeloupe avec Mme Marcelle Velnon-Zami, cheffe de service Protection de l'enfance en danger, Direction Enfance et Famille de Martinique. Représentants EFA : Marie-Joseph Picavet et Bertrand Morin.

8 juin : rencontre avec Mme Nadine Moulin-Tantin, sous-directrice Protection de l'Enfance de Guadeloupe. Représentant EFA : Bertrand Morin

Juillet 2022

20 juillet : rencontre en visio avec Fabio Macedo, chercheur post-doctorant et Yves Denéchère, directeur du laboratoire de recherche en histoire Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS) de l'université d'Angers. Sollicitation d'EFA dans le cadre de l'étude historique portant sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Représentantes EFA : Geneviève Grangeas, Brigitte Meaume et Anne Royal

21 juillet : réunion en visioconférence avec M. Sébastien Gallois, Directeur de cabinet de Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance. Consultation des associations à propos de la future convention constitutive du nouveau GIP France Enfance Protégée. Outre M. Gallois, participaient à cette rencontre M. Alexandre Denieul, Conseiller pilotage national des politiques de l'enfance auprès de Mme Caubel, Mme Maria Bilici de la DGCS, et de nombreuses associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance et de la famille. Représentante EFA : Anne Royal

22 juillet : première réunion plénière du CNPE depuis le renouvellement de ses membres. Représentants EFA : Jacques Vaugelade et Anne Royal

Septembre 2022

6 septembre : groupe de travail du CNPE sur le projet d'ordonnance prise en application de l'article 18 de la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. Représentants EFA : Jacques Vaugelade, participation d'Anne Royal.

12 septembre : séance plénière du CNPE. Élection des membres du bureau et point sur les décrets et projets de décrets de la loi du 7 février 2022 sur la protection des enfants. Représentant EFA : Jacques Vaugelade ; participation d'Anne Royal

13 septembre : rendez-vous avec Mme Charlotte Caubel, secrétaire d'État à l'enfance, et M. Alexandre Denieul, conseiller pilotage national des politiques de l'enfance. Thèmes abordés : inquiétudes d'EFA sur la pérennité d'ERF, inégalités territoriales en matière de CESSEC, de conseils de famille, et de délais d'obtention de l'agrément, engagements de M. Taquet sur la scolarité, mise en place d'une commission sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Représentantes EFA : Marie-Hélène Delorme et Anne Royal

23 septembre : webinaire du SSI autour du projet RACINE sur la recherche des origines des personnes adoptées. Représentantes EFA : Anne Royal, Geneviève Grangeas, Brigitte Meaume, Mathilde Rabut

28 septembre : séance plénière du CNAOP. Représentante EFA : Anne Royal

30 septembre : groupe de travail du CNPE sur les futures instances, projet d'avis sur le décret CNA (Conseil national de l'Adoption), réflexions sur le nouveau CNPE et point sur le nouveau GIP « France enfance protégée ». Participation d'Anne Royal

Octobre 2022

7 octobre : Séminaire de l'AFA. Représentantes EFA : Anne-Marie Dussol, Janny Farrell, Nathalie Parent

17 octobre : journée inter-OAA à Paris. Représentantes EFA : Brigitte Meaume, Mathilde Rabut, Anne Royal

20 octobre : UNAF, conférence des mouvements familiaux, présentation de l'association « Lire et faire lire » et travaux sur le pouvoir d'achat des familles Représentante EFA : Mathilde Rabut

28 octobre : rencontre (visio) avec M. Pierre Stecker, préfigurateur du GIP « France Enfance protégée ». Présentation du service ERF, pistes de travail commun avec les différents acteurs du GIP intervenant dans le champ de l'adoption nationale et de l'accès aux origines. Représentantes EFA : Sandrine Dekens et Anne Royal

Novembre 2022

7 novembre : groupe de travail du CNPE (Visio). Représentants EFA : Anne Royal et Jacques Vaugelade

8 et 15 novembre : groupe de travail du CNPE (visio). Représentante EFA : Anne Royal

18 novembre : Journée de la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent & Disciplines Associées (SFPEADA), « Nouvelles figures de l'adoption : Attachement et détachements, Placements, Adoptions Parentalités ». Animation par EFA d'un atelier sur le thème « Pourquoi un agrément pour adopter ? Le point de vue d'une association de familles adoptives ». Intervenante EFA : Anne Royal. Représentantes EFA : Geneviève Grangeas et Brigitte Meaume

22 novembre : Rencontres de la MAI « Deux lois pour une réforme ». Deux tables rondes : « La place de l'adoption internationale dans le nouveau GIP » et « Quels outils pour prévenir les pratiques illicites ? ». Quatre ateliers : Les deux nouvelles lois et leurs décrets d'application ; Adoption internationale et action humanitaire – éviter le carambolage ; La recherche des origines ; Groupes de parole et pair-aidance pour parents adoptants et pour adoptés. Intervenante EFA : Myriam Mony sur l'atelier groupes de parole. Représentantes EFA : Catherine Chevalier-Poirson, Brigitte Meaume et Anne Royal

29 novembre : groupe de travail et séance plénière du CNAOP. Représentante EFA : Anne Royal

30 novembre : séance plénière du CNPE, avec accélération des saisines du CNPE en fin d'année sur de nombreux projets de textes. Représentants EFA : Anne Royal et Jacques Vaugelade

Décembre 2022

3 décembre : rencontre sur la scolarité avec Mmes Prisca Thévenot, députée du 92, et Virginie Lanlo, membre du Conseil supérieur de l'éducation. Représentants EFA : Marie-Hélène Delorme et Emmanuel Lesprit, EFA 92

8 décembre : réunion de concertation sur le projet de décret conseil de famille à la DGCS (visio). Une quinzaine de personnes présentes, représentants d'associations (EFA, UNAF, FNADEPAPE), personnels de services départementaux, tuteurs. Représentante EFA : Anne Royal

9 décembre : à l'initiative de Mme Charlotte Caubel, Secrétaire d'État auprès de la Première Ministre, chargée de l'Enfance, réunion sur le futur GIP France Enfance protégée, (présentiel et visio). Représentante EFA : Myriam Mony

12 décembre : réunion de concertation sur le projet de décret agrément à la DGCS (visio). Une douzaine de personnes présentes, représentant des associations (EFA, MASF, FNADEPAPE), la MAI, l'AFA, ainsi que des services départementaux. Représentante EFA : Anne Royal

15 décembre : réunion entre les membres du collège III du GIP France Enfance protégée avec pour but de trouver une entente entre les 15 associations qui composent le GIP et de déterminer celles qui seront présentes au conseil d'administration. EFA et la FFOA représenteront les associations intervenant dans le secteur de l'adoption nationale ou internationale. Représentante EFA : Anne Royal en visio

19 décembre : réunion de préparation du colloque organisé à l'occasion du centenaire de l'adoption des mineurs en France (présentiel et visio) Représentante EFA : Myriam Mony (en visio)

ANNEXE 2 – INTERVENTIONS DE L'ÉQUIPE FÉDÉRALE DANS LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Conférences

Janvier 2022

15 janvier : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Virginie Chandivert et Karine Nivelais (visio)

15 janvier : « La recherche des origines et les réseaux sociaux », Christophe Chesneau pour EFA 02

Février 2022

2 février : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Miral et Julien Feliciano (visio)

5 février : « La recherche des origines et les réseaux sociaux », Christophe Chesneau pour EFA 43

8 février : « Adoption d'enfants avec incertitudes médicales », témoignage organisé dans le cadre de l'accompagnement à la réflexion ERF (visio)

17 février : « Données de l'ONPE », Karine Nivelais pour EFA 03 (visio)

19 février : « Qui sont les enfants adoptables en France ? » pour EFA 92, Danielle Lagarde et Anne Perot (visio)

Mars 2022

12 mars : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Laurence Gendarme et Diana Furniss (visio)

19 mars : « Parentalité positive et relation de confiance », Françoise Toletti pour EFA 25-70-90

19 mars : « Les besoins spécifiques, késako ? » à Nantes, Geneviève Miral (ERF) et 2 personnes ressources du 44 pour EFA 35, 44, 49, 53 et 85

31 mars : « On s'attache... », Anne Perot, Bertrand Morin, Gaël Macé (visio)

Avril 2022

1 avril : « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? » pour EFA 21, Odile Baubin

3 avril : « L'adoption, la recherche des origines à l'heure d'Internet et de réseaux sociaux », Christophe Chesneau pour EFA 76

7 avril : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Emilie Lauvergeat et Geneviève Grangeas (visio)

11 avril : « La scolarité des enfants adoptés », Christine Judek, Marie-Hélène Delorme pour EFA 16

Mai 2022

5 mai : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Christelle Lagae et Danielle Lagarde (visio)

7 mai : « L'adoption, la recherche des origines à l'heure d'Internet et de réseaux sociaux », Christophe Chesneau pour EFA 24

13 mai : C'est toi que j'attendais - animation d'un débat à l'issue de la projection, Claire Lecuir pour EFA 31 à Toulouse

31 mai : « La loi visant à réformer l'adoption », Anne Royal pour EFA 78

Juin 2022

9 juin : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Anne Perot et Geneviève Grangeas (visio)

11 juin : « Adoption d'un enfant à particularité médicale », Odile Baubin pour EFA 35

18 juin : « Ciel mes enfants adoptent ! », Nathalie Parent pour EFA 73

Juillet 2022

11 juillet : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Émilie Lauvergeat et Geneviève Miral (visio)

Septembre 2022

6 septembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Karine Nivelais et Julien Feliciano (visio)

Octobre 2022

2 octobre : « Ciel mes enfants adoptent ! », Sylvine Venetz, pour EFA 17

8 octobre : « La scolarité des enfants adoptés », Christine Judek et Marie-Hélène Delorme pour EFA 43 (visio)

14 octobre : « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? » pour EFA 03, Odile Baubin

17 octobre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Miral et Sophie Pegeot (visio)

Novembre 2022

8 novembre : « La scolarité des enfants adoptés », Christine Judek et Marie-Hélène Delorme pour EFA 17 (visio)

12 novembre : « Parentalité positive et relation de confiance », Françoise Toletti pour EFA 82

26 novembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Diana Furniss et Laurence Gendarme (visio)

Décembre 2022

4 décembre : « L'adoption, la recherche des origines à l'heure d'Internet et de réseaux sociaux », Christophe Chesneau pour EFA 03

9 décembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Danielle Lagarde et Christelle Lagae (visio)

10 décembre : « Comment répondre aux questions de nos enfants ? », Anne Royal pour EFA 72

Ateliers

Mars 2022

19 mars : Atelier postulants « L'attente, un temps pour se préparer », Sylvine Venetz et Françoise TOLETTI pour EFA 25-70-90

20 mars : Journée d'atelier pour parents « Renforcer les bases de la sécurité affective en famille », Françoise Toletti et Sylvine Venetz pour EFA 25-70-90

Avril 2022

2 avril : Atelier « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? » Odile Baubin et Karine Nivelais pour EFA 21

3 avril : Atelier postulants « Accueillir un enfant grand », Audyl de Courcelles pour EFA 94

Mai 2022

1er mai : Atelier « Sensibilisation à la parentalité adoptive », Anne Royal et Cécile Perron pour EFA Mayotte

Octobre 2022

2 octobre : Parcours construire une relation de confiance avec son enfant, « 1- Renforcer les bases de la sécurité affective en famille », Françoise Toletti et Mathilde Rabut pour EFA 69

15 octobre : Atelier « Un enfant à besoins spécifiques, est-ce mon projet ? » Odile Baubin et Karine Nivelais pour EFA 03

13 novembre : Parcours construire une relation de confiance avec son enfant, « 1-Renforcer les bases de la sécurité affective en famille », Françoise Toletti et une personne de l'équipe accompagnement pour EFA 82

Novembre 2022

27 novembre : Parcours construire une relation de confiance avec son enfant : « 1- Renforcer les bases de la sécurité affective en famille » Françoise Toletti et Mathilde Rabut, pour EFA 69

Autres

4 juin : Rencontre en Guadeloupe et participation à l'AG d'EFA 971, qui se réactive, avec la participation de Mme Cinthia Barre, responsable du service adoption et accès aux origines personnelles de Guadeloupe, ainsi que, pour EFA, de Marie-Joseph Picavet et Bertrand Morin.

2 septembre : rencontre en Martinique avec les futurs administrateurs pour la création de la nouvelle association départementale ; Marie-Joseph Picavet

ANNEXE 3 – INTERVENTIONS DANS LES MÉDIAS

Media	Date	Thème
La Croix	17/01/22	Deux articles d'Emmanuelle Lucas « Réforme de l'adoption, les pièges d'une modernisation à tout prix » et « Inquiétudes sur la nouvelle composition des conseils de famille »
France-Inter	17/01/22	La PPL sur la réforme de l'adoption
Europe 1, France Culture, Radio Classique	17/01/22	PPL Limon
AFP	19/01/22	« Pourquoi la réforme de l'adoption examinée aujourd'hui au Sénat inquiète les associations ? », article repris dans plusieurs journaux
RFI	20/01/22	Émission 7 milliards de voisins « Est-ce la fin de l'adoption internationale ? » Avec Sébastien Roux, sociologue au CNRS, et Anne Royal
Martinique 1ère France TV	20/01/22	Appel pour réunir des parents adoptifs et des adoptés majeurs pour la création d'EFA en Martinique
Public Sénat	26/01/22	Dans Sens public à partir de 41''45, sur la PPL Limon
France info radio, Actu.fr, La gazette des communes, RTL Lyon, Écoles de journalisme de Toulouse et de Paris	09/02/22	Interviews sur la proposition de loi visant à réformer l'adoption
Revue Femme Actuelle	10/02/22	L'adoption (Karine Nivelais)
Revue Parents	01/02/22	Interview du Dr Fanny Cohen-Herlem sur l'adoption d'enfants grands, avec un témoignage d'E. Maillet (EFA)
Groupe EBRA (DNA, L'Est Républicain, Le Progrès, ...), France Info, Libération, Ouest-France, Le Huffington Post	01/03/22	Différentes interviews sur les conséquences de la suspension des adoptions en Ukraine et en Russie
Revue Actualité Juridique Famille, Dalloz	01/04/22	« Le conseil de famille des pupilles de l'État revisité par la loi du 21 février 2022 » par Anne Royal
Vie de Familles (CAF)	16/06/22	
Conseils d'experte	01/06/22	Courtes vidéos sur l'adoption : focus sur la réforme de l'adoption avec Anne Royal
Santé Magazine.fr	27/06/22	Adopter un enfant : quelles sont les démarches à effectuer ? Anne Royal

Media	Date	Thème
Santé Magazine.fr	29/06/22	Accouchement sous X : comment se passe une naissance sous le secret ? Nathalie Parent
La Croix	29/06/22	Entretien sur la recherche d'origine avec E. Lucas
Le Monde	15/10/22	Supplément l'Époque - Ces couples infertiles qui ont renoncé à avoir un enfant : « c'est un deuil qui ne m'empêche plus d'avancer »
L'Express	09/11/22	Entretien Anne Royal avec Céline Delbecque, journaliste, pour l'article « Mariage pour tous : dix ans après la loi, les discriminations à l'adoption subsistent »
RCF Radio	16/11/22	Interview d'Odile Baubin lors de l'atelier « Un enfant à besoins spécifiques est-ce mon projet ? »

ANNEXE 4 - FORMATION MAYOTTE, MAI 2022

<p align="center">Formation « autour des pupilles de l'État »</p> <p align="center">MAYOTTE – 1-7 mai 2022</p>				
Date	Formation	Public	Intervenants	Lieux
01/05/23	Atelier de sensibilisation à la parentalité adoptive	Personnes souhaitant adopter un enfant	Anne ROYAL / Cécile PERRON	UDAF M'Tsapéré
02/05/23	Évaluation du statut de l'enfant confié	Professionnels de l'ASE, membres de la CESSEC, travailleurs sociaux en charge du suivi des enfants placés, cadres travaillant en collaboration avec les travailleurs sociaux	Nathalie PARENT / Patrizia VAUCHER	Conseil départemental Mamoudzou
03/05/23	Aïd El-Fitr Férié			
04-05/05/23	Conseil de famille des pupilles de l'État	Membres du CFPE, professionnels associés de l'ASE et de la DEETS	Nathalie PARENT / Patrizia VAUCHER	Conseil départemental Mamoudzou
06/05/23	Aspects administratifs, juridiques et judiciaires en lien avec l'adoption (½ journée théorique, ½ journée analyse de pratiques)	Magistrats, auxiliaires de Justice et autres professionnels en charge de la rédaction des documents et actes officiels en lien avec la naissance, l'abandon, le délaissement, le recueil et l'adoption dans les services d'état civil des maternités et des mairies, à l'ASE et à la DEETS	Nathalie PARENT	Conseil départemental Mamoudzou
06/05/23	Projet de vie / bilan d'adoptabilité	Professionnels de l'ASE, psychologues, travailleurs sociaux	Patrizia VAUCHER	Conseil départemental Mamoudzou
06/05/23	Soirée ciné-débat « C'est toi que j'attendais » de Stéphanie Pillonca	Tout public	Table ronde professionnelle	Mamoudzou
07/05/23	Atelier assistantes familiales	Assistants familiales accueillant des pupilles de l'État ou amenées à en accueillir	Nathalie PARENT / Patrizia VAUCHER	Conseil départemental Mamoudzou

ANNEXE 5 - BILAN DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES AU REGARD DES AXES STRATÉGIQUES 2018-23

Les axes stratégiques adoptés par l'AG de 2018 résultent d'un large consensus, soit l'accord d'au moins 70 des AD. Ce premier bilan est basé sur les réponses de 64 AD à un questionnaire dédié. Ne sont envisagées ici que les priorités qui concernent les AD.

Sujet	Éléments de bilan
Axe 1 : Adoption	
<p>1. Candidats à l'adoption L'accueil et l'accompagnement des candidats à l'adoption dans leur projet demeurent essentiels.</p>	<p>Les premiers contacts avec les postulants sont conditionnés par la qualité des relations avec le CD. Soit l'AD est invitée aux réunions d'information (31 AD), soit la plaquette de l'AD est distribuée, soit, les travailleurs sociaux parlent de l'AD aux postulants (17 AD). Pour 16 AD, les relations sont plus difficiles. Toutes les AD sauf 5 proposent un accueil dédié aux postulants.</p>
L'entraide entre candidats et adoptants doit être renforcée.	L'entraide est effective dans la moitié des AD.
La sensibilisation à la parentalité adoptive doit être renforcée.	Les trois quarts des AD organisent des ateliers sur la parentalité adoptive.
<p>2. Famille élargie des candidats à l'adoption La famille élargie des candidats doit être prise en compte dans les activités des AD pour les informer et les sensibiliser avant l'arrivée de l'enfant.</p>	La moitié des AD prennent en compte les familles élargies.
<p>3. Adoptants L'accompagnement puis le soutien aux familles dans les périodes difficiles est essentiel et se fait grâce au renforcement des sensibilisations et des ateliers à destination des adhérents.</p>	<p>Un tiers des AD a mis en place un dispositif de soutien aux familles en difficulté. Le développement des ateliers sur la parentalité adoptive est fréquent.</p>
<p>4. Adoptés L'intégration des adoptés au sein des AD doit être développée, y compris en les associant à la vie associative lorsqu'ils sont devenus adultes.</p>	<p>Beaucoup d'activités pour les jeunes adoptés. Peu d'activités en direction des adolescents adoptés (1 AD sur 5), de groupes d'échanges (1 AD sur 10). Des activités organisées sont annulées faute de participants. Quelques témoignages d'adoptés, parfois en lien avec la VDA. Des adultes adoptés viennent aux spectacles (théâtre, cinéma). Des adoptés adhérents dans 6 AD sur 10, et au CA dans 1 sur 8.</p>

Sujet	Éléments de bilan
Axe 2 : Enfance délaissée	
EFA doit se positionner comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés par :	
2.1. une action militante régulière de plaider pour que chaque enfant ait droit à une famille	Action amorcée par 1 AD sur 3, le plus souvent auprès de l'ASE, mais aussi auprès des médias ou des politiques.
2.2. le fait de se proposer pour participer au suivi des enfants délaissés dans le cadre des instances départementales.	2 AD sont à la fois dans l'ODPE et dans la CESSEC, 8 ne sont qu'à l'ODPE, et 2 seulement à la CESSEC. La grande majorité des AD n'a pas fait de démarche pour siéger.
Axe 3 : Consolidation du mouvement.	
2. Communication : Déploiement d'événements nationaux à relayer au niveau départemental par les AD.	4 AD sur 10 relaient les informations de la fédération (newsletter, colloques, etc.) auprès de leurs adhérents.
Réseau fédération-AD Le mouvement doit intensifier les échanges entre AD en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités.	Les AD trouvent satisfaisantes les informations de la fédération même si, pour quelques AD, des améliorations peuvent être apportées.
Dans les AD, recensement des professionnels formés à l'adoption, hors professionnels du CD, pour créer un réseau national.	6 AD sur 10 ont recensé des professionnels, ce qui donne un total de 115 professionnels et une moyenne de 3 par AD dont, souvent, un seul psychologue.
4. Finances La mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de financement, tant au niveau national que départemental, doit pallier la baisse des adhésions et abonnements liée à la diminution du nombre d'adoptions.	Au niveau départemental, 1 AD sur 4 a trouvé de nouveaux financeurs (surtout pour le REAAP) ; on peut également citer le cas d'AD ayant obtenu de l'aide auprès d'une banque, d'un CD, d'une fondation, du FDVA (une AD dans chaque cas). Aucune subvention obtenue à un niveau plus local, en dehors d'une dans le cadre du REAAP.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activité 2022 : la synthèse	3
Le mot de la présidente	11
Les grands axes d'Enfance & Familles d'Adoption	13
Sommaire	15
L'organisation des équipes fédérales au 31/12/2022	16
Axe 1 - Adoption	17
1.1. Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptantes	17
1.2. Une préoccupation parentale importante : la scolarité	18
1.3. L'intégration des adoptés au sein des AD.....	18
1.4. L'adoption internationale	19
1.5. Le juridique au service de l'éthique de l'adoption.....	19
Axe 2 - Enfance délaissée	21
2.1. Enfants en recherche de famille (ERF).....	21
2.2. Les actions engagées par le mouvement	22
Axe 3 - Visibilité et consolidation du mouvement	25
1.2. En interne, la consolidation	25
1.3. EFA, un acteur qui compte : la visibilité du mouvement.....	27
ANNEXES	33
Liste des annexes.....	33
Annexe 1 – Interventions et réunions institutionnelles 2022	34
Annexe 2 – Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales	38
Annexe 3 – Interventions dans les médias.....	41
Annexe 4 - Formation Mayotte, mai 2022	43
Annexe 5 - Bilan des associations départementales au regard des axes stratégiques 2018-23	44
Table des matières	46